

INFOTEL

Société Anonyme

36 Avenue du Général de Gaulle

Tour Gallieni II

93170 BAGNOLET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

INFOTEL

Société Anonyme

36 Avenue du Général de Gaulle

Tour Gallieni II

93170 BAGNOLET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société INFOTEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INFOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et

du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « IFRS 16 – Contrats de location » de la note 3.2.1 de l'annexe des comptes consolidés qui présente le changement de méthode comptable relatif à la première application de la norme « IFRS 16 – Contrats de location » au 1^{er} janvier 2019.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les prestations au forfait

Risque identifié

Comme exposé dans le paragraphe « *Reconnaissance du chiffre d'affaires* » de la note 3.5 de l'annexe consolidée, le groupe exerce son activité « *Services* » au travers notamment de contrats au forfait, qui se déclinent généralement en une succession de tâches et travaux de courtes durées, avec un engagement en termes de prix, de conformité et de délai (centres de services notamment).

Pour les contrats au forfait réalisées sur plusieurs années, notamment les Centres de service, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.

Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.

Le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet. Une estimation incorrecte des coûts estimés et de l'avancement des contrats serait de nature à fausser les montants de chiffre d'affaires et de marge comptabilisés.

Nous avons considéré que la mesure de l'avancement sur les contrats au forfait constituait un point clé de l'audit dans la mesure où (i) ces contrats représentent une part très importante du chiffre d'affaires consolidé, (ii) l'avancement et les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et (iii) leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif à la comptabilisation des contrats. Nous avons testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par les Responsables opérationnels et la Direction (dont la validation des temps passés, contrôle de la facturation sur les périodes subséquentes de la totalité des encours comptabilisés sur les prestations).

Pour un échantillon de contrats sélectionnés aléatoirement à partir de l'application de suivi opérationnel des contrats :

- Nous avons rapproché les données issues de l'application de suivi opérationnel avec la comptabilité ;
- Nous nous sommes entretenus avec les Responsables opérationnels afin de comprendre comment ils ont déterminé le reste à produire et le degré d'avancement du contrat sur lesquels se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ;
- Nous avons corroboré les éléments clés utilisés avec les données contractuelles et obtenu, le cas échéant, les confirmations d'avancement du contrat validées par les clients.

Enfin, nous avons apprécié si le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Exhaustivité des contrats de location à retraiter conformément à IFRS 16

Risque identifié

Comme exposé dans le paragraphe « IFRS 16 – Contrats de location » de la note 3.2.1 de l'annexe des comptes consolidés, le Groupe a mis en œuvre la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, impactant le bilan consolidé à l'actif et au passif à hauteur de respectivement 16,2M€ et 16,5M€ au 31 décembre 2019.

Le Groupe est preneur d'un nombre significatif de baux pour la location des bureaux de ses différentes agences, faisant l'objet, pour la plupart, d'avenants et modifications, rendant complexe le recensement des clauses contractuelles applicables au 1^{er} janvier 2019.

L'exhaustivité des contrats de location devant faire l'objet d'un retraitement a représenté un point clé de l'audit dans la mesure où (i) la validité des clauses contractuelles à prendre en compte a été complexifiée par le volume et les nombreux avenants afférents et (ii) ce sujet a fait l'objet d'échanges importants au cours de l'audit avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Notre réponse

Nos travaux au titre de la validation de l'exhaustivité des contrats de location devant faire l'objet d'un retraitement conformément à IFRS 16 intègrent :

- Une revue des options et hypothèses retenues par le Groupe au niveau de la durée des contrats à prendre en compte ;
- Un recensement des contrats de location du Groupe et une revue des clauses contractuelles afin d'obtenir une assurance sur l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées ;
- La rationalisation des charges de location non retraitées conformément à IFRS 16 ;
- Une revue des informations présentées en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 22 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INFOTEL par l'assemblée générale du 26 mai 2010 pour Constantin & Associés et par celle du 7 décembre 2011 pour Audit Consultants Associés.

Au 31 décembre 2019, Constantin & Associés était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption et Audit Consultants Associés dans la 9^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons un rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

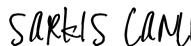
Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Audit Consultants Associés

Constantin Associés

DocuSigned by:

2AB2307EA2BD403...

Sarkis CANLI



Cécile REMY



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Société Anonyme au capital de 2 662 782 euros
Tour Gallieni II - 36, avenue du Général de Gaulle
93170 BAGNOLET

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

1.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Écarts d'acquisition	1	11 404	10 973
Droit d'utilisation	2	16 195	0
Immobilisations incorporelles	2	7 540	7 084
Immobilisations corporelles	3	3 972	2 916
Autres actifs financiers	4	1 292	831
Titres mis en équivalence	5	53	52
Actifs d'impôts différés	15	2 157	1 555
ACTIFS NON COURANTS		42 613	23 411
Clients	6	75 115	69 310
Autres créances	7	7 331	7 009
Actifs d'impôts exigibles	10	2 683	3 913
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	74 562	72 812
ACTIFS COURANTS		159 691	153 044
TOTAL ACTIF		202 304	176 455

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital	11	2 663	2 663
Réserves liées au capital		7 581	7 581
Réserves et résultat consolidé		81 981	77 036
Actions propres	11	(89)	(133)
CAPITAUX PROPRES GROUPE		92 136	87 147
Intérêts minoritaires		613	279
CAPITAUX PROPRES		92 749	87 426
Emprunt & dettes financières diverses à long terme		4	5
Dettes locatives non courantes	14	13 949	
Provisions	12	3 624	3 577
Passifs d'impôts différés	15	123	0
PASSIFS NON COURANTS		17 700	3 582
Dettes locatives courantes	13 - 14	2 554	
Fournisseurs	13 - 14	24 297	21 734
Autres dettes	13 - 14	65 004	63 713
Passifs d'impôts exigibles			
PASSIFS COURANTS		91 855	85 447
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		202 304	176 455

1.1. COMPTE DE RESULTAT ET ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	16	248 388	231 697
Achats consommés		(194)	(92)
Charges de personnel	18	(105 271)	(101 249)
Charges externes	17	(110 345)	(99 820)
Impôts et taxes		(3 896)	(4 665)
Dotations aux amortissements		(6 303)	(3 370)
Dotations aux provisions		0	42
Autres produits et charges d'exploitation		14	155
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		22 393	22 698
Autres produits et charges opérationnels		(25)	329
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		22 368	23 027
Produits financiers	19	208	98
Charges financières	19	(306)	(13)
RÉSULTAT FINANCIER	19	(98)	85
Charge d'impôt sur le résultat	20	(8 988)	(7 852)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		1	2
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		13 283	15 262
dont part du groupe		12 964	15 087
dont intérêts minoritaires	21	319	175

Résultat net par action - part du groupe	22	1,95	2,27
Résultat net dilué par action - part du groupe	22	1,93	2,27

RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		13 283	15 262
-----------------------------------	--	---------------	---------------

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	13 283	15 262
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(287)	(119)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	12 996	15 143
dont part du groupe	12 662	14 971
dont intérêts minoritaires	334	172

1.2. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	13 283	15 262
Coûts des avantages accordés	2 929	
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour risques et charges	5 425	2 924
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs	(4)	2
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1)	2
Autres		(17)
Impôts différés		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	21 632	18 173
Coût de l'endettement financier net	98	(85)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	8 988	7 852
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	30 718	25 940
Impôts versés	(7 838)	(7 673)
Variation du BFR lié à l'activité	(2 054)	4 339
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	20 826	22 606
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 196)	(4 806)
Acquisitions d'immobilisations financières nettes des cessions		
Produit de cession d'actifs	37	2
Variation dépôt et cautionnement	(456)	(84)
Incidences des variations de périmètre	(1 432)	(1 650)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(6 047)	(6 538)
Augmentation de capital (y compris souscription d'options)		40
Rachats et reventes d'actions propres (net d'IS)	44	(40)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(10 646)	(7 651)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales		
Remboursement dette locative	(2 273)	
Remboursement d'emprunt (y compris contrat de location financement)	(1)	5
Intérêts nets versés (y compris contrat de location financement - note 19)	(98)	85
Autres flux liés aux opérations de financement	(54)	
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(13 028)	(7 561)
Incidence des variations des cours des devises	(1)	38
Variation de trésorerie nette	1 750	8 545
Trésorerie à l'ouverture	72 812	64 267
Trésorerie à la clôture	74 562	72 812

1.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Réserves liées au capital	Titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2017	2 663	7 581	(155)	71 032	81 121	464	81 585
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions						40	40
Opérations sur titres autodétenus			22	(63)	(41)		(41)
Dividendes				(7 651)	(7 651)		(7 651)
Résultat net de l'exercice				15 087	15 087	175	15 262
Variation actuarielle				(157)	(157)		(157)
Variation des écarts de conversion				41	41	(3)	38
Rachat Minoritaire IBC				(1 253)	(1 253)	(397)	(1 650)
<i>Sous-total Résultat global</i>				14 971	14 971	172	15 143
Variations de périmètre							
Capitaux propres au 31 décembre 2018	2 663	7 581	(133)	77 036	87 147	279	87 426
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions					0		0
Opérations sur titres autodétenus			44	0	44		44
Dividendes				(10 646)	(10 646)		(10 646)
Résultat net de l'exercice				12 964	12 964	319	13 283
Variation actuarielle				(301)	(301)		(301)
Variation des écarts de conversion				(1)	(1)	15	14
<i>Sous-total Résultat global</i>				12 662	12 662	334	12 996
<i>Attributions actions gratuites</i>				2 929	2 929		2 929
Variations de périmètre					0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2019	2 663	7 581	(89)	81 981	92 136	613	92 749

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Infotel SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France.

La société Infotel exerce principalement une activité de développement et de commercialisation de logiciels et de maintenance de ces logiciels de même que ses filiales : Infotel Corporation, Insoft Infotel Software GmbH et Archive Data Software. Ses filiales Infotel Conseil, Infotel Monaco, Infotel Business Consulting, OAIO, Coach'is, Collaboractif et Infotel Consulting UK exercent une activité de prestations de services informatiques.

Les états financiers consolidés de la société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers. Sauf indication contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros, l'euro correspondant à la monnaie de présentation du groupe.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22 avril 2020 selon le principe de continuité d'exploitation ; ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2020.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. BASE DE PREPARATION

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe Infotel clos le 31 décembre 2019 sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2019 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2018, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne, applicables pour le Groupe à compter du 1er janvier 2019.

3.2 EVOLUTION DU RÉFÉRENTIEL COMPTABLE EN 2019

3.2.1 Normes IFRS, interprétations IFRIC ou amendements d'application obligatoire au 31 décembre 2019

Textes adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 16 – Contrats de locations :

L'entrée en vigueur, au 1er janvier 2019, de la norme IFRS 16 a amené le groupe **Infotel** à mettre à jour ses principes comptables relatifs aux contrats de location. Elle remplace IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. Ces principes sont détaillés ci-après, étant précisé que la majorité des contrats de location conclus par le Groupe concerne des immeubles de bureaux, des véhicules de tourisme et divers matériels pour lesquels le Groupe est preneur.

Infotel comptabilise un droit d'utilisation et une dette locative au titre de l'ensemble de ces contrats, à l'exception de ceux relatifs à des biens de faible valeur et de ceux de courte durée (12 mois ou moins à la date de la transition). Les paiements au titre de ces contrats non reconnus au bilan sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire sur la durée du contrat.

Au début du contrat, la dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt correspondant à un taux sans risque ajusté d'une marge représentative du risque spécifique à chaque entité du Groupe. Les paiements des loyers intervenant de façon étalée sur la durée du contrat, **Infotel** applique un taux d'actualisation basé sur la durée de ces paiements.

Les paiements pris en compte dans l'évaluation de la dette au titre des loyers futurs excluent les composantes non locatives et comprennent les sommes fixes que **Infotel** s'attend à payer au bailleur sur la durée probable du contrat (limitées à la période pour laquelle **Infotel** dispose de droits unilatéraux à prolonger le contrat sans l'accord du bailleur).

Après le début du contrat de location, la dette au titre des loyers futurs est diminuée du montant des paiements effectués au titre des loyers et augmentée des intérêts. La dette est réévaluée, le cas échéant, pour refléter une nouvelle appréciation ou une modification des loyers futurs.

Après le début du contrat, le droit d'utilisation, initialement évalué à son coût, est amorti linéairement sur la durée du contrat de location et fait l'objet, d'un test de perte de valeur.

Impact de la première application d'IFRS 16

La majorité des contrats de location conclus par le Groupe étaient analysés au regard d'IAS 17 comme des contrats de location simple dans lesquels **Infotel** était le preneur.

L'application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 a conduit à reconnaître au bilan une dette au titre des loyers futurs et un actif au titre du droit d'utilisation pour la plupart de ces contrats. IFRS 16 a également entraîné les changements de présentation suivants :

- au bilan : **Infotel** présente désormais sur des lignes distinctes le droit d'utilisation, la dette locative ;
- au compte de résultat : la charge de loyer précédemment présentée au sein du Résultat opérationnel est désormais présentée en partie en Dotations aux amortissements (au sein du Résultat Opérationnel) et en partie en Charges financières ;
- dans le tableau des flux de trésorerie : le paiement des loyers précédemment présenté au sein des Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles est désormais présenté en Flux de trésorerie liés aux activités de financement pour le montant affecté au remboursement de la dette locative.

Infotel a choisi la méthode rétrospective simplifiée pour la première application de la norme consistant à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale comme un ajustement sur les capitaux propres d'ouverture. Selon cette méthode, les périodes comparatives ne sont pas retraitées. Par conséquent, pour tous les contrats autres que ceux de courte durée ou portant sur des biens de faible valeur, un droit d'utilisation a été constaté à l'actif pour un montant identique à celui de la dette au titre des loyers futurs ajusté, le cas échéant, des paiements d'avance ou des montants provisionnés au titre des loyers à payer.

Par ailleurs, **Infotel** a appliqué les simplifications suivantes offertes par la norme IFRS 16 en date de transition :

- les contrats de location arrivant à leur terme entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 ont été considérés comme des contrats de location de courte durée et n'ont pas été capitalisés ;
- les coûts directs initiaux et les coûts de remise en état des sites à la fin du bail ont été exclus de l'évaluation initiale du droit d'utilisation.

Le groupe a fait le choix de ne pas comptabiliser d'impôts différés au 1^{er} janvier 2019.

Le 16 décembre 2019, l'IFRS IC a publié une décision d'agenda concernant les sujets suivants :

- la détermination de la période exécutoire d'un contrat de location renouvelable par tacite reconduction, ou d'un contrat à durée indéterminée, pouvant être dénoncé par l'une des parties avec respect d'un certain préavis. En particulier, la question a été posée sur la notion de pénalités sur laquelle est basée la définition de la période exécutoire.
- le lien entre la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué, et la durée d'un contrat de location.

Dans ses conclusions, l'IFRS IC a retenu une conception large et économique des pénalités, allant au-delà des paiements contractuels. Les agencements indissociables non amortis peuvent constituer une pénalité à prendre en compte pour déterminer la période exécutoire du contrat.

Compte tenu de la publication tardive de cette décision d'agenda et des difficultés pratiques de mise en œuvre pour le 31 décembre 2019, le Groupe est en cours d'analyse des éventuels impacts. Sa mise en œuvre pourrait se traduire par un allongement de la durée de location initialement retenue et entraîner une révision de la dette de loyers et du droit d'utilisation afférents aux contrats de location concernés.

Enfin, **Infotel** n'a pas identifié au sein des contrats de services et d'approvisionnement d'éventuels contrats de location incorporés significatifs.

Impact sur le bilan consolidé

En milliers d'euros	31 décembre 2018	Reconnaissance initiale	1 ^{er} janvier 2019 (IFRS 16)
Droits d'utilisation	-	14 555	14 555
Dettes locatives	-	14 555	14 555

La dette locative au 31 décembre 2019 s'élève à 16 503 milliers d'euros, dont 2 554 milliers d'euros à moins d'un an, et 9 546 milliers d'euros de 1 à 5 ans.

▪ **Autres textes d'application obligatoire au 31 décembre 2019**

- Amendements à IAS 19 : « Avantage du personnel : modification, réduction ou liquidation du régime »
- Amendements à IAS 28 : « Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises »
- Amendements à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipée avec rémunération négative »
- Améliorations annuelles du cycle 2015 -2017 des IFRS ;
- IFRIC 23 – Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat.

Ces amendements et interprétations n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019.

3.2.2 Normes comptables ou interprétations non obligatoires au 31 décembre 2019 et non adoptées par anticipation par le Groupe

Textes adoptés par l'Union Européenne :

- Amendements au cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Modification de la définition du terme « significatif ».

Textes non adoptés par l'Union Européenne :

- IFRS 17 – Contrats d'assurances ;
- Amendements à IFRS 3 – Définition d'une entreprise ; et
- Réforme des taux de référence (Amendements IFRS 9, IAS 39, et IFRS 7).

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif relatif à l'application de ces nouvelles normes.

3.3. METHODE DE COMPTABILISATION

Règles de consolidation et périmètre

Les sociétés dans lesquelles Infotel exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles Infotel exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les sociétés du Groupe ont une date de clôture au 31 décembre.

Transactions intra groupe éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

Cours indicatif contre EUR	devise	Cours moyen 2019	Cours moyen 2018	Cours de clôture 2019	Cours de clôture 2018
Dollar américain	USD	0,89319	0,86464	0,89015	0,87336
Livre sterling	GBP	1,13986	1,13027	1,17536	1,11790

Méthodes de conversion

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », chaque filiale du Groupe convertit les opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La monnaie de tenue de comptes d'Infotel Corporation est le dollar américain, celle d'Infotel Consulting UK en livre sterling.

3.4. UTILISATION D'HYPOTHESES ET D'ESTIMATION

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges et de certaines informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des écarts d'acquisition, la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux royalties IBM et l'évaluation des frais de développement.

3.5. METHODES D'EVALUATION

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 R. Selon cette méthode, l'acquéreur achète des actifs nets et comptabilise à leur juste valeur les actifs et passifs acquis et les passifs éventuels assumés.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Enfin, lors de certains regroupements d'entreprises, lorsque la nature du portefeuille clients détenu par une entité, ainsi que la nature de l'activité qu'elle exerce, devraient permettre à l'entité de poursuivre ses relations commerciales avec ses clients en raison des efforts consentis pour les fidéliser, les relations avec les clients sont valorisées en immobilisations incorporelles et amorties sur l'ancienneté moyenne des clients actifs.

Ultérieurement, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Il est soumis à des tests de perte de valeur (voir méthode comptable décrite en note 1) chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de dépréciation.

Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition et à des progiciels, des relations clientèle évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 à 7 ans suivant la durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des logiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,

- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et l'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions, installations générales	5 – 10 ans
Agencements et aménagements	4 – 10 ans
Mobilier, matériel et bureau et informatique	3 – 8 ans
Matériel de transport	4 – 5 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Il n'existe aucun contrat de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. L'ensemble des contrats de location correspond à des contrats de location simple.

Dépréciations d'actifs

La norme IAS 36 *Dépréciations d'actifs* impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché) et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période de prévision de 3 ans ;
- flux postérieurs à cette période de 3 ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres charges opérationnelles*.

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation sont présentés à la note 1.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et les équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée perpétuelle répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

Avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en réserves conformément à IAS19. En effet, le Groupe n'applique pas la méthode dite du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en « charges de personnel. »

Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application au Groupe concerne à la fois les options de souscription d'actions accordées au personnel et les actions gratuites attribuées à certains salariés. Suivant la faculté offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 ont été prises en compte.

Le coût des plans de stock options et d'actions gratuites est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur des actions gratuites est déterminée par référence au cours de bourse à la date d'attribution des dites actions, en prenant en compte les dividendes potentiels à verser par la société entre la date d'attribution et la date de jouissance des actions.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les « charges de personnel », la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, dans le compte « primes d'émission ».

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Activité « Logiciels »

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Logiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des logiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...
- les royalties IBM.

La licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

La maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *pro rata temporis*.

Les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation.

Le chiffre d'affaires est constitué de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une provision est constituée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette provision est déterminée, par prudence, en prenant le montant le plus faible en dollars perçu au cours des quatre derniers trimestres, corrigé des annulations de royalties sur les ventes annulées d'un trimestre à l'autre.

Activité « Services »

Les prestations d'assistance technique, de conseil, de formation et de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes ».

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondantes à ce type de contrat sont enregistrées selon la méthode de l'avancement, suivant les modalités ci-après :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté soit à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » soit à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes » en fonction de la facturation réalisée.

Subventions

Le Groupe réalise, dans l'optique de croissance de ses projets informatiques, des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique et doit à ce titre être rattaché, soit aux frais de développement qu'il compense pour partie, soit en moins des frais de personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

L'Autorité des Normes Comptables a communiqué le 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante de la Cotisation Économique Territoriale. L'ANC annonce qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE.

Le groupe Infotel considère que la CVAE enregistrée dans ses comptes relève du champ d'application d'IAS 12.

À ce titre, les conséquences sont la comptabilisation d'impôts différés par le résultat pour toutes les différences temporelles sur tous les actifs et passifs du bilan. Il est précisé que les actifs amortissables représentant *a minima* des produits futurs imposables à la CVAE entrent dans le champ d'application d'IAS 12 pour la reconnaissance des impôts différés passifs.

Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des stocks options et du nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées.

Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, l'information sectorielle est fondée sur les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entité :

- correspondant à une activité pouvant générer des produits et pour laquelle des dépenses sont engagées, même lorsque ces produits et charges sont relatifs à d'autres composantes de l'entité ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances ;
- pour laquelle une information financière distincte est disponible.

Les deux secteurs identifiés sont donc les « Services » et les « Logiciels » comme décrit précédemment.

4. FAITS CARACTERISTIQUES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Opérations juridiques

- Infotel Conseil a acquis au 1^{er} janvier 2019 l'intégralité des titres de la société Coach'IS, ainsi que Collaboratif elle-même détenue à 100 % par la société Coach'IS.
- Infotel Conseil a obtenu l'agrément pour le crédit d'impôt recherche.
- Infotel SA a décidé d'attribuer 77 497 actions gratuites par une décision du conseil d'administration du 23 janvier 2019. La réalisation a eu lieu en janvier 2020.
- L'immeuble hébergeant le siège social d'Infotel SA doit faire l'objet d'une rénovation complète. L'ensemble des locataires et des propriétaires ont été invités à quitter l'immeuble. Les baux attachés à l'adresse du siège social ont été dénoncés. Infotel SA a, sur le premier semestre 2019, mis tout en œuvre pour trouver de nouveaux locaux pour 2020. Cette recherche a été fructueuse et de nouveaux locaux ont été trouvés. Le déménagement interviendra au cours du 1^{er} semestre 2020.

Contrôles

- Infotel Conseil a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2012 portant sur les exercices 2009 à 2011 qui s'est finalisé au cours du 2^e trimestre 2013. Une première proposition de redressement de 2 531 k€, portant essentiellement sur le Crédit d'Impôt Recherche (CIR), a été reçue en juillet 2013 et a été contestée dans son intégralité. L'administration fiscale a répondu à cette contestation en janvier 2015 et fait une nouvelle proposition de redressement de 588 k€. Le montant demandé est toujours contesté. Le paiement de cette dette a été effectué en 2018. La société a interjeté appel et demeure dans l'attente de l'audience de l'appel.

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2019

Nom de la société	Siège social	N° SIREN	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Infotel SA	Tour Gallieni II - 36 av du Général de Gaulle - 93170 Bagnolet	317 480 135	Société mère - tête de groupe			France
Infotel Conseil SA	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	344 122 262	IG	100 %	100 %	France
Infotel Business Consulting SAS	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	530 823 020	IG	100 %	100 %	France
OAIO	13 rue Madeleine Michelis 92200 Neuilly sur Seine	838 059 152	IG	60 %	60 %	France
Coach'IS	129 Chemin du Moulin Carron 69130 ECULLY	418 951 000	IG	100 %	100 %	France
Collaboratif	129 Chemin du Moulin Carron 69130 ECULLY	539 038 731	IG	100 %	100 %	France
Archive Data Software	1, rue Claude Chappe 69370 Saint Didier au Mont d'Or	518 038 542	MEE	33 %	33 %	France
Insoft Infotel Software GmbH	Sternstr. 9-11 40479 Düsseldorf	10357360260	IG	100 %	100 %	Allemagne
Infotel Corporation	PO Box 5158 Gulfport, FL 33737	592 644 116	IG	100 %	100 %	États-Unis
Infotel Consulting UK	5 Jupiter Court Orion Business Park North Shields Tyne & Wear - NE29 7SE	09394161	IG	51 %	51 %	Angleterre
Infotel Monaco	Panomara A-B 57 rue Grimaldi Monaco	01 S 03972	IG	100 %	100 %	Monaco

5. NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Note 1 – Écarts d'acquisition

Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'année 2019 sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Infotel Conseil	9 970				9 970
Insoft Software GmbH	1 003				1 003
Groupe Coach'is		431			431
Total	10 973	431	-	-	11 404

Répartition des écarts d'acquisition par UGT

Le Groupe a retenu une segmentation en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) homogène avec l'organisation opérationnelle et le système de pilotage et de reporting. Le groupe est organisé de telle façon que chaque filiale est une UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises, doit être affecté à chacune des UGT de l'acquéreur ou à chacun des groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Tests de dépréciation

L'évaluation des écarts d'acquisition est effectuée chaque année au 31 décembre ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les 3 années suivantes.
- Le taux d'actualisation est de 9 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.
- Le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

La valeur d'usage ainsi déterminée est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés, y compris l'écart d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur inscrite dans les comptes.

Au 31 décembre 2019, le test de valeur indique que les écarts d'acquisition ne sont pas surévalués et qu'en conséquence aucune dépréciation n'est à enregistrer.

Les variations raisonnables des hypothèses n'entraîneraient pas de dépréciation.

Note 2 – Autres immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Immobilisations					
Droits d'utilisation			18 775		18 775
Relations clientèle	2 489		497		2 986
Frais de développement	15 524	118	880		16 522
Brevets et licences	972	23	28	4	1 019
Logiciel Applicatif	1 997		1 162		3 159
Total	20 982	141	21 342	4	42 461
Amortissements					
Droits d'utilisation			2 580		2 580
Relations clientèle	2 489		71		2 560
Frais de développement	10 454	118	1 482		12 054
Brevets et licences	869	22	67	4	954
Logiciel Applicatif	86		492		578
Total	13 898	140	4 692	4	18 726
IMMOBILISATIONS NETTES	7 084	1	16 650	0	23 735

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent aux projets Arcsys, HPU, Info Recovery, Merge Backup, iDBA, DB/IQ, Infounload. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Note 3 – Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Immobilisations					
Constructions	31				31
Autres immobilisations	11 073	118	2 131	158	13 164
Total	11 104	118	2 131	158	13 195
Amortissements					
Constructions	31				31
Autres immobilisations	8 157	75	1 084	124	9 192
Total	8 188	75	1 084	124	9 223
IMMOBILISATIONS NETTES	2 916	43	1 047	34	3 972

Note 4 – Autres actifs financiers

Il s'agit principalement de dépôts de garantie.

Note 5 – Participations dans les sociétés mises en équivalence

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur au 31/12/2018	Dividendes reçus	Résultat de la période	Autres	Valeur au 31/12/2019
Archive Data Software	52		1		53
Total	52		1		53

Archive Data Software (données sociales 100 %) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	963	897
Résultat de l'exercice	4	5
Total bilan	584	679
Capitaux propres	160	156

Note 6 – Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Clients et comptes rattachés	58 506	58 331
Clients douteux	16	16
Factures à établir	16 687	11 056
Dépréciations	(94)	(93)
Valeur nette	75 115	69 310

La variation des dépréciations s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2019
Clients	93		1			94
Provisions pour dépréciations	93		1			94

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2019

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2019	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	75 115	64 006	6 690	2 211	1 177	1 031
%	100%	85%	9%	3%	2%	1%

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2018

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2018	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	69 310	58 816	7 186	1 599	693	1 016
%	100%	85%	10%	2%	1%	1%

Note 7 – Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Créances sociales et Créances fiscales (hors impôts différés)	4 731	4 589
Créances diverses		0
Charges constatées d'avance	2 567	2 406
Avances et acomptes versés	33	14
Total	7 331	7 009

Note 8 – Besoin en fonds de roulement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018	Variation Totale	Variation de périmètre	Variation de l'exercice
Clients	75 115	69 310	5 805	(628)	5 177
Fournisseurs	(24 297)	(21 734)	(2 563)	239	(2 324)
Créances/dettes fiscales et sociales	(31 853)	(31 618)	(235)	290	55
Autres créances/dettes	(25 819)	(25 086)	(733)	(121)	(854)
Besoin en Fonds de Roulement	(6 854)	(9 128)	2 274	(220)	2 054

Note 9 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	29 000	29 000
Disponibilités	45 562	43 812
Trésorerie à l'actif	74 562	72 812
Découvert bancaire	0	0
Trésorerie au passif	0	0
Trésorerie nette	74 562	72 812

Note 10 – Instruments financiers actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence	53	53	53			
Actifs financiers non courants	1 292	1 292			1 292	
Créances clients	75 115	75 115			75 115	
Autres créances	7 331	7 331			7 331	
Actifs d'impôts exigibles	2 683	2 683			2 683	
Trésorerie	74 562	74 562	74 562			
Total des actifs	161 036	161 036	74 615		86 421	

En milliers d'euros	31/12/2018		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence	52	52	52			
Actifs financiers non courants	831	831			831	
Créances clients	69 310	69 310			69 310	
Autres créances	7 009	7 009			7 009	
Actifs d'impôts exigibles	3 913	3 913			3 913	
Trésorerie	72 812	72 812	72 812			
Total des actifs	153 927	153 927	72 864		81 063	

Note 11 – Capitaux propres

Évolution du capital

Le capital social d'Infotel s'élève au 31 décembre 2019 à 2 663 k€. Il est composé de 6 656 955 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,40 €.

Il n'y a pas eu de mouvement au cours de l'exercice 2019.

Le conseil d'administration du 23 janvier 2019 d'Infotel a décidé d'attribuer 77 497 actions. La juste valeur de l'action évaluée selon le modèle de Black & Scholes est de 40,44 € après prise en compte de l'incessibilité de 3 ans. La juste valeur du plan est de 3.134 milliers d'euros (hors contribution patronale de 610 milliers d'euros), dont 3.507 milliers d'euros constatés en charges de personnel en 2019 conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

Titres en auto-contrôle

Mouvements de titres	31/12/2019	31/12/2018
Nombre de titres détenus à l'ouverture de l'exercice	3 431	2 950
Nombre de titres achetés	59 340	84 130
Nombre de titres vendus	60 456	83 649
Nombre de titres détenus en fin d'exercice	2 315	3 431

Valeur des titres (en euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs des titres à l'ouverture de l'exercice	132 683	155 145
Achats des titres	2 283 334	4 166 981
Cession des titres au cours de l'exercice	2 326 881	4 189 442
Valeur des titres à la clôture de l'exercice	89 136	132 683

Les cessions sont valorisées au coût moyen au moment de la sortie.

Dividendes

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2019 a décidé le versement d'un dividende de 1,60 euro par action, payé en juin 2019. Du fait des actions auto détenues, le règlement des dividendes aux tiers s'élève à 10 646 milliers d'euros.

Note 12 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2019
Litiges	65					65
Départ en retraite	3 022	388			326	3 084
Primes d'ancienneté	490	13			28	475
Écart de conversion						
Provisions pour risques et charges	3 577	401			355	3 624

Les provisions pour litiges concernent uniquement des litiges salariaux.

Les critères retenus pour déterminer le montant des engagements de retraite sont les suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
 - 13 % pour les employés d'Infotel Conseil, IBC et OAIO (contre 10% l'an passé)
- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
 - 0,4 % pour l'ensemble des employés du groupe
- Taux d'actualisation : 0,79 % pour les engagements de retraite (1,63 % en 2018) et 0,68 % pour la prime d'ancienneté de 10 ans (1,33 % en 2018).
- Âge de départ : 65 ans
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 2,5 %
- Pas d'accroissement des salaires prévu pour les salariés de plus de 56 ans
- Taux de charges patronales : 45 %.

Un contrat d'assurance des engagements retraite a été souscrit par le groupe auprès d'un organisme externe depuis le 1^{er} janvier 2004 pour les entités Infotel et Infotel Conseil. Le montant couvert au 31 décembre 2019 s'élève à 110 k€. La provision IDR des entités du groupe s'établit à 3 084 k€ correspondant à la différence entre l'engagement total calculé selon les critères définis ci-avant et la juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2019.

Aucun versement complémentaire n'a été effectué au cours de l'exercice aux organismes d'assurance.

La société enregistre les écarts actuariels dans les réserves consolidées.

Note 13 – Fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se répartissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Dettes locative courante	2 554	
Fournisseurs	24 297	21 734
Dettes sociales et fiscales	36 584	36 207
Autres dettes	364	11
Produits constatés d'avance	28 056	27 495
Total	91 855	85 447

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Note 14 – Instruments financiers passifs

En milliers d'euros	31/12/2019		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dette locative non courante	13 949	13 949		13 949		
Dette locative courante	2 554	2 554		2 554		
Fournisseurs	24 297	24 297		24 297		
Autres dettes	65 004	65 004		65 004		
Passifs d'impôts exigibles						
Total des passifs	105 804	105 804		105 804		

En milliers d'euros	31/12/2018		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres passifs non courants						
Fournisseurs	21 734	21 734		21 734		
Autres dettes	63 713	63 713		63 713		
Passifs d'impôts exigibles						
Total des passifs	85 447	85 447		85 447		

Note 15 – Impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2018	Écart actuariel	Variation de la période	31/12/2019
Impôts différés actifs				
liés aux avantages au personnel	878		11	889
liés à la participation des salariés	677		287	964
liés aux déficits reportables			304	304
Total	1 555		602	2 157
Impôts différés passifs				
liés à l'élimination des provisions réglementées				
liés aux relations clientèle	0		123	123
liés au retraitement de la moins-value sur échange de titres				
liés aux autres différences temporelles				
liés à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Total	0		123	123

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Note 16 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de deux activités :

- l'une liée aux services informatiques aux entreprises,
- l'autre liée à l'édition de logiciels.

Le chiffre d'affaires Services du groupe Infotel se compose de prestations en régie et de prestations forfaitisées. La répartition du chiffre d'affaires entre ces modes de réalisation des prestations se décompose comme suit :

<i>En pourcentage</i>	2019	2018
Prestations en régie	35,7	31,7
Prestations forfaitisées et centre de service	64,3	68,3
Total	100	100

Des informations concernant le chiffre d'affaires sont communiquées dans le paragraphe « Information sectorielle » ci-après.

Note 17 – Charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2018
Sous-traitance	97 748	88 400
Autres charges externes	12 597	11 420
Total	110 345	99 820

Note 18 – Charges de personnel et effectif

L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 est de 1 719 salariés. Sur l'exercice 2018, l'effectif moyen du Groupe était de 1 703 salariés. Compte tenu de la nature de l'activité, le personnel est principalement composé de cadres.

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2018
Rémunérations	72 273	73 318
Charges sociales	29 906	33 292
Actions gratuites	3 507	
Participation des salariés aux résultats	3 110	2 033
Engagements au titre des indemnités de fin de carrière	(355)	131
Provision litige salarié	0	(25)
CICE	0	(2 887)
Frais de développement activés	(2 533)	(3 823)
Crédit d'impôt recherche sur charges de personnel non activées	(25)	(115)
Amortissement du crédit d'impôt recherche rattaché au frais de développement	(524)	(511)
Remboursements et transferts de charges liés au personnel	(88)	(164)
Total des charges de personnel	105 271	101 249

Note 19 – Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2018
Rémunération des comptes à terme	173	92
Plus-values nettes sur cession de VMP		
Intérêts des comptes courants bancaires		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie !	173	92
Gains de change	35	6
Pertes de change	(25)	(13)
Intérêts IFRS 16	(281)	
Autres produits et charges financières	(271)	(7)
Résultat financier	(98)	85

Note 20 – Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2018
Impôt à payer au titre de l'exercice	7 222	5 804
Impôt différés IS	(240)	(10)
CVAE	2 006	2 058
Charge d'impôts	8 988	7 852

La preuve d'impôt est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	2019	2018
Résultat net avant MEE	13 284	15 264
Charge d'impôts	8 988	7 852
Résultat avant impôts	22 272	23 116
Taux courant d'IS applicable à la société mère	31,00%	33,33%
Charge d'impôt théorique	6 904	7 705
TVS et amortissements non déductibles	22	20
Provision non déductible	0	0
QP frais et charges	19	38
Effets des crédits d'impôt et des subventions fiscales	(8)	(1 171)
Résultat Monaco	(351)	(177)
Résultat Groupe Coach'IS	(9)	0
Résultat Infotel Corp	50	70
Résultat Infotel UK Consulting	(55)	(30)
Résultat Insoft Infotel Software	(1)	(6)
Attributions actions gratuites	910	0
CSB	132	145
CVAE nette d'IS	1 385	1 372
Variation taux IS	0	(69)
Autres	(10)	(44)
Charge d'impôt comptabilisée	8 988	7 852

Note 21 – Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont constitués par la société OAIO détenue à 60 % par le Groupe, et par la société Infotel Consulting UK détenue à 51 %.

Note 22 – Résultat par action

	2019	2018
Résultat net part du groupe	12 964	15 087
Nombre d'actions composant le capital social	6 656 955	6 656 955
Dont actions propres détenues	2 315	3 431
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	6 654 640	6 653 524
Résultat par action	1,95	2,27
Nombre moyen de stock-options potentielles dilutives en circulation		
Nombre moyen d'actions gratuites en circulation	77 497	
Nombre moyen d'actions dilutives du capital social	77 497	
Résultat dilué par action	1,93	2,27

7. INFORMATION SECTORIELLE

L'activité du groupe Infotel se compose de deux secteurs, l'un relatif aux logiciels et le second relatif aux services.

État du résultat net de la période par secteur

En milliers d'euros	2019			2018		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	8 470	239 918	248 388	8 368	223 329	231 697
Résultat Opérationnel	3 199	19 169	22 368	3 262	19 765	23 027
Résultat net	2 147	11 136	13 283	2 204	13 058	15 262

Ventilation des produits Logiciels

En milliers d'euros	2019	2018
Royalties IBM	4 407	4 343
Ventes – Location de Logiciels	1 625	1 447
Maintenance et Services associés aux ventes et locations	2 578	2 578
TOTAL	8 470	8 368

Ventilation du chiffre d'affaires services :

En milliers d'euros	2019	2018
Prestations de développement informatiques en régie	85 771	70 795
Prestations de développement informatiques au forfait et centre de services	154 147	152 534
TOTAL	239 918	223 329

Les prestations informatiques intègrent les métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, ainsi que le conseil autour de la digitalisation. L'offre commerciale du groupe est principalement une offre globale et transversale. Le groupe s'est orienté pour un suivi global des contrats en régie ou au forfait car ces derniers ont une obligation de résultat.

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

<i>En milliers d'euros</i>	2019	%	2018	%
France	222 690	89,7 %	210 455	90,9 %
Europe	20 591	8,3 %	16 319	7,0 %
États-Unis	5 107	2,0 %	4 923	2,1 %
Total	248 388	100 %	231 697	100 %

Clients représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires

Seul deux clients représentent plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Répartition des actifs par secteur

En milliers d'euros	31/12/2019		31/12/2018	
	Logiciels	Services	Logiciels	Services
Actifs non courants	9 912	32 701	8 574	14 837
Actifs courants	14 353	145 338	17 053	135 991
Total	24 265	178 039	25 627	150 828

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Facteurs de risques financiers

Risque de crédit

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en « *Note 6 – Créances clients* ».

Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de son absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont il dispose.

Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'ayant aucun endettement financier, il n'est pas exposé à une évolution des taux d'intérêt.

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement les royalties IBM qui sont libellées en dollar et les facturations de redevances par le Groupe à la filiale américaine. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que l'euro s'élève :

- Pour le dollar, à 538 k\$ ou 483 k€ (795 k\$ ou 694 k€ au 31 décembre 2018). Elle est composée uniquement de l'actif net de la filiale américaine, et des royalties IBM du 4T19 ;
- Pour la livre sterling, à 647 k£ ou 761 k€ (274 k£ ou 306 k€ au 31 décembre 2018). Elle est composée uniquement de l'actif net de la filiale anglaise.

c. Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

Par ailleurs, Infotel détenait, au 31 décembre 2019, 2 315 de ses propres actions, pour un montant total de 89 136 €, soit un prix moyen d'achat de 38,50 €.

Engagements hors bilan

Les engagements sur location immobilière (hors IFRS 16) sont liés à l'engagement de payer des loyers selon la réglementation en vigueur des baux commerciaux, dits « 3-6-9 ». Les engagements sont valorisés en retenant l'engagement maximum.

	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements au titre des baux commerciaux (hors IFRS 16)	187	5 161	5 814

À la connaissance du groupe Infotel, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Honoraires des commissaires aux comptes

en k€	Audit Consultants Associés		Constantin Associés		Audit Consultants Associés		Constantin Associés	
	2019		2019		2018		2018	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	50	40	70	55	52	45	63	54
- Filiales intégrées globalement	74	60	46	36	63	55	43	37
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Émetteur								
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous total</i>	124	100	116	91	115	100	106	91
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (*)								
- R.S.E.			12	9			10	9
- Autre (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
<i>Sous total</i>			12	9			10	9
TOTAL	124	100	128	100	115	100	116	100

Passifs éventuels

À notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Infotel et de ses filiales.

Événements postérieurs à la date de clôture

Le 23 janvier 2020 le conseil d'administration d'Infotel SA a constaté une augmentation de capital de 77 497 actions soit 30 998,80 € suite à l'attribution définitive des actions gratuites décidée par le CA du 23 janvier 2019. Le capital s'élève dorénavant à 2 693 780,80 € (6 734 452 actions de 0,40 €).

Par ailleurs, et à cette même date, le conseil d'administration d'Infotel SA a décidé une nouvelle attribution de 86 823 actions gratuites.

Le début d'année 2020 est marqué par une forte incertitude liée à la pandémie du Covid-19. Infotel suit quotidiennement l'évolution de la situation et met tout en œuvre pour protéger la santé de l'ensemble de ses collaborateurs, tout en s'assurant que l'impact sur son activité soit le plus limité possible.

Infotel a donc été dans l'obligation d'adapter son organisation à ces mesures, en particulier par un recours massif au télétravail et le recours au chômage partiel des collaborateurs privés d'activité.

Cependant, Infotel constate que certains de ses clients voient leur activité être impactée de manière importante. Le Groupe reste particulièrement vigilant quant au développement de la situation même si à ce stade, en raison de l'arrivée soudaine du virus et de l'incertitude entourant l'évolution de cette pandémie, Infotel n'est pas en mesure de s'avancer sur l'ensemble des conséquences sociales, économiques et financières.

Dans ce cadre, et compte tenu de notre position de trésorerie, nous considérons que cet événement postérieur à la clôture ne remet pas en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation retenue dans le cadre de l'établissement des comptes de l'exercice 2019 exposée précédemment dans l'annexe aux paragraphes relatifs aux « informations générales » et à l'« utilisation d'hypothèses et d'estimations ».

Transactions avec les parties liées

Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2019 à 814 k€.

Le groupe n'a pris aucun engagement en matière d'avantages post carrières au profit de ses dirigeants (indemnité de départ en retraite, indemnité de rupture...).

Autres transactions

Il n'existe pas de transactions avec d'autres parties liées.